**COMMUNE DE REMAUFENS**
Route Villageoise 53
1617 Remaufens
Tél. 021 948 80 84
E-mail : administration@remaufens.ch

# NUMERISATION DES PROCEDURES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

## Traitement électronique des demandes de permis de construire

L'Etat de Fribourg poursuit la numérisation des procédures de permis de construire afin de simplifier les démarches administratives. Plusieurs nouveautés seront introduites ces prochains mois sur la plateforme de gestion des demandes de permis de construire FRIAC. Elles permettront de traiter entièrement par voie électronique les demandes de permis de construire ainsi que les demandes préalables.

Dès le 13 novembre 2026, les dossiers de demandes de permis de construire faisant l'objet d'une enquête publique pourront être consultés directement sur le site internet de l'Etat de Fribourg. Le moteur de recherche sera accessible depuis la page « Permis de construire » du Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), en cliquant sur le bouton « Consultation des dossiers en cours d'enquête publique ». Les citoyens pourront ainsi accéder librement et facilement à l'ensemble des documents composant un dossier de demande de permis de construire.

https://www.fr.ch/dime/seca/mises-a-lenquete-publique-des-demandes-de-permis-de-construire

À partir du 1er janvier 2027, toutes les nouvelles demandes de permis de construire seront traitées entièrement par voie électronique. Grâce à un renforcement de l'authentification des comptes utilisateurs donnant accès à FRIAC, il ne sera plus nécessaire de fournir, en complément du dossier numérique, plusieurs exemplaires papier de la demande.

Ces nouveautés s'appuient sur les modifications de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions ainsi que du code de procédure et de juridiction administrative, adoptées par le Grand Conseil le 26 mai 2026.

**Le Conseil communal**

**Remaufens, le 17 novembre 2026**